

VENTE D'UNE MAISON OU D'UN TERRAIN

Liste de pièces et éléments à fournir

PAR LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

- ✓ Copie de votre pièce d'identité (ou titre de résidence en France)
- ✓ Si vous êtes marié : le cas échéant, copie de votre contrat de mariage
- ✓ Si vous êtes pacsé(e) : copie du contrat et de la déclaration faite au tribunal d'instance (si le PACS n'a pas été reçu par acte notarié)
- ✓ Adresse, profession

PAR LE VENDEUR

- ✓ Acte d'acquisition
- ✓ Titres de propriété antérieur(s) qui serai(en)t en votre possession
- ✓ Copie du dernier avis de taxes foncières
- ✓ Si le bien est hypothéqué, joindre les coordonnées de la banque à rembourser (n° du prêt – Agence)
.....
.....
- ✓ Si le bien est loué, copie du bail en cours
- ✓ Si le bien a déjà été loué, dernier bail et copie de la lettre de congé
- ✓ Dossier de construction de l'immeuble et de tout agrandissement : permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité, assurance dommage-ouvrage
- ✓ Liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans affectant l'immeuble (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- ✓ Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- ✓ Copie des autorisations sollicitées et obtenues (par ex : pour faire réaliser des travaux)

✓ Si le bien se situe dans un lotissement :

- Coordonnées de l'association syndicale du lotissement

.....

- Cahier des charges et statuts de l'association syndicale gestionnaire
- Copie des trois derniers procès-verbaux de l'association syndicale

✓ Dossier de diagnostics techniques comprenant :

- Diagnostic amiante sur les parties privatives et les parties communes (immeuble construit avant le 1er juillet 1997)
- Diagnostic plomb datant de moins d'un an (immeuble construit avant le 1er janvier 1949)
- Etat parasitaire datant de moins de 6 mois à la date de la vente (si arrêté préfectoral classant la commune comme infestée)
- Etat des risques naturels et technologiques datant de moins de 6 mois à la date de la vente
- Diagnostic de performance énergétique (si le bien est concerné)
- Diagnostic gaz (si le bien est concerné)
- Diagnostic électricité (si le bien est concerné)
- Certificat d'assainissement (si l'immeuble dispose d'un système d'assainissement individuel)

✓ En cas de plus-value :

- Facture des diagnostics
- Facture des frais d'acquisition
- Facture de la commission d'agence
- Facture des travaux ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

✓ Le questionnaire « La vente d'une maison » dûment rempli

N'hésitez pas à contacter l'étude ACTE 3 qui vous aidera à affiner et à adapter à votre dossier la liste des pièces à fournir.

Site de FLEURBAIX - RICHEBOURG : 03.21.61.63.61

Site de LILLE : 03.69.12.57.00